

SVV ARGENTEUIL MAISON DE VENTE – CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les conditions générales de la vente sont régies uniquement par le droit français.

Le fait de participer à la présente vente aux enchères publiques implique que tous les acheteurs et/ou leurs mandataires, acceptent et adhèrent à toutes les conditions ci-après énoncées.

La vente est faite au comptant et conduite en euros.

DEFINITIONS ET GARANTIES

Conformément à la loi, les indications portées au catalogue engagent la responsabilité du commissaire-Priseur, **sous réserve des rectifications, notifications et déclarations annoncées au moment de la présentation du lot et portées au procès-verbal de la vente.**

Les lots sont vendus **en l'état en tant qu'objet de collection** (certains lots pouvant être incomplets). Une exposition préalable permet aux acquéreurs de constater de l'état des biens mis en vente : il ne sera donc admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée, notamment pour les restaurations d'usage et les petits accidents.

Les dimensions ne sont données qu'à titre indicatif.

ENCHERES

Le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'adjudicataire.

En cas de double enchère reconnue effective par le commissaire-priseur, le lot sera remis en vente, tous les amateurs présents pouvant concourir à cette deuxième mise en adjudication.

Ordres d'achat

La SVV ARGENTEUIL MAISON DE VENTE se charge d'exécuter les ordres d'achats qui lui confiés. Les ordres d'achat ne seront pris en considération que confirmés par écrit et accompagnés d'un relevé d'identité bancaire et de la photocopie d'une pièce d'identité, reçus au moins 24 heures avant la vente.

Enchères téléphoniques

Les demandes d'enchères par téléphone ne seront prises en compte qu'à la suite d'une demande écrite, accompagnée d'un relevé d'identité bancaire et de la photocopie d'une pièce d'identité, reçue au moins 24 heures avant la vente.

L'exécution des enchères téléphoniques est un service gracieux rendu par la SVV ARGENTEUIL MAISON DE VENTE. A ce titre, notre **société ne pourra en aucun cas être tenue responsable d'une erreur, d'une omission ou d'un incident téléphonique (coupure de ligne, impossibilité de joindre l'enchérisseur ...).**

FRAIS A LA CHARGE DE L'ACHETEUR

L'acheteur paiera à la SVV ARGENTEUIL MAISON DE VENTE, en sus du prix d'adjudication, une commission d'adjudication de **20 % HT soit 24 % TTC** (taux de TVA en vigueur 20%).

[Prix global = prix marteau + commission d'adjudication]

PAIEMENT DU PRIX GLOBAL

La SVV ARGENTEUIL MAISON DE VENTE précise et rappelle que la vente aux enchères publiques est faite au comptant, et que l'adjudicataire devra immédiatement s'acquitter du règlement total de son achat (et cela indépendamment de son souhait qui serait de sortir son lot du territoire français - voir « La sortie du territoire français »). Le règlement pourra être effectué :

- par espèces dans la limite de 1 000 € pour un résident français / 10 000 € pour un particulier étranger
- par chèque bancaire avec présentation obligatoire de **deux pièces d'identité en cours de validité**
- par carte bancaire Visa ou Mastercard (pas d'American Express)
- par virement bancaire en euros, aux coordonnées comme suit :

Crédit Agricole d'Ile-de-France		RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE				
		PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ				
Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations (virements, paiements de quittances, etc...).						
Code Banque	Code guichet	Numéro de Compte	Clé RIB			
18206	00062	44631791001	78			
Domiciliation : ARGENTEUIL						
IBAN (International Bank Account Number)						
FR76	1820	6000	6244	6317	9100	178
BIC (Bank Identifier Code) : AGRIFRPP882						
		SVV	ARGENTEUIL	MAISON	DE	VENTE
TITULAIRE	DU	COMPTE				
ACCOUNT OWNER		19	RUE	DENIS		ROY
		95100 ARGENTEUIL				

PAIEMENT DES LOTS ADJUGES VIA INTERENCHERES LIVE

Interenchères Live prélève une commission de 3% sur le montant des lots volontaires adjugés par son intermédiaire.

L'internaute adjudicataire paiera à la SVV ARGENTEUIL MAISON DE VENTE, en sus du prix d'adjudication, une commission d'adjudication de **20 % HT soit 24 % TTC** (taux de TVA en vigueur 20%) et une commission Interenchères Live de 3% pour les lots volontaires.

[Prix global = prix marteau + commission d'adjudication + commission Interenchères Live].

Le règlement de ce prix global pourra être prélevé, selon les conditions définies par Paybox et Interenchères Live, sur la carte bancaire utilisée par l'internaute au moment de son inscription à la vente en ligne.

Enchères en direct via www.interencheres-live.com

Pas de majoration des frais habituels pour les lots judiciaires - Pour les lots volontaires majoration de +3% HT du prix d'adjudication (soit +3,60% TTC).

Si vous souhaitez enchérir en ligne pendant la vente, veuillez-vous inscrire sur www.interencheres-live.com et effectuer une empreinte carte bancaire (ni votre numéro de carte bancaire, ni sa date d'expiration ne sont conservés). Vous acceptez de ce fait que www.interencheres-live.com communique à Maître Marie-Laure THIOULET (SCP) et ARGENTEUIL MAISON DE VENTE tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte carte bancaire. Maître Marie-Laure THIOULET (SCP) et ARGENTEUIL MAISON DE VENTE se réservent de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne. Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat. Si vous êtes adjudicataire en ligne, vous autorisez Maître Marie-Laure THIOULET (SCP) et ARGENTEUIL MAISON DE VENTE, si elles le souhaitent, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur majorés de 3 points hors taxes du prix d'adjudication (+3% HT / +3,60% TTC) **pour les lots volontaires. Pour les lots judiciaires cette majoration n'est pas appliquée.** Les frais d'expédition sont à la charge de l'acquéreur. En cas de demande d'expédition, l'adjudicataire décharge Maître Marie-Laure THIOULET (SCP) et ARGENTEUIL MAISON DE VENTE de toute responsabilité concernant l'envoi.

Ordres d'achat secrets via www.interencheres-live.com

Pas de majoration des frais habituels pour les lots judiciaires - Pour les lots volontaires majoration de +3% HT du prix d'adjudication (soit +3,60% TTC).

Maître Marie-Laure THIOULET (SCP) et ARGENTEUIL MAISON DE VENTE n'ont pas connaissance du montant maximum de vos ordres déposés via www.interencheres-live.com. Vos enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite que vous avez fixée. L'exécution de l'ordre s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours. Le pas d'enchère est défini par les intervalles suivants : jusqu'à 19€ : 5€, de 20€ à 199€ : 10€, de 200€ à 499€ : 50€, de 500€ à 999€ : 100€, de 1 000€ à 4 999€ : 200€, de 5 000€ à 9 999€ : 500€, de 10 000€ à 19 999€ : 1 000€, de 20 000€ à 49 999€ : 2 000€, de 50 000€ à 99 999€ : 5 000€, 100 000€ et plus : 10 000€. Si vous êtes adjudicataire via un ordre d'achat secret, vous autorisez Maître Marie-Laure THIOULET (SCP) et ARGENTEUIL MAISON DE VENTE, si elles le souhaitent, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour

procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur majorés de 3 points hors taxes du prix d'adjudication (+3% HT / +3,60% TTC) **pour les lots volontaires. Pour les lots judiciaires cette majoration n'est pas appliquée.** Les frais d'expédition sont à la charge de l'acquéreur. En cas de demande d'expédition, l'adjudicataire décharge Maître Marie-Laure THIOUET (SCP) et ARGENTEUIL MAISON DE VENTE de toute responsabilité concernant l'envoi.

RESPONSABILITE DES ENCHERISSEURS

En portant une enchère sur un lot par une quelconque des modalités de transmission proposées par la SVV ARGENTEUIL MAISON DE VENTE, les enchérisseurs assument la responsabilité personnelle de régler le prix d'adjudication de ce lot, augmenté de la commission d'adjudication de tous droits ou taxes exigibles.

Les enchérisseurs sont réputés agir en leur nom et pour leur propre compte, sauf convention contraire préalable à la vente et passée par écrit avec la SVV ARGENTEUIL MAISON DE VENTE.

En cas de contestation de la part d'un tiers, la SVV ARGENTEUIL MAISON DE VENTE pourra tenir l'enchérisseur pour seul responsable de l'enchère en cause et de son règlement.

DEFAUT DE PAIEMENT

Conformément à l'article 14 de la loi n°2000 - 6421 du 10 juillet 2000, à défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant ; si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai d'un mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages et intérêts dus par l'adjudicataire défaillant.

RETRAIT DES ACHATS

La SVV ARGENTEUIL MAISON DE VENTE ne remettra les lots vendus à l'adjudicataire qu'après encaissement de l'intégralité du prix global. En cas de paiement par chèque non certifié, la délivrance des objets pourra être différée jusqu'à l'encaissement.

Il appartient à l'adjudicataire de faire assurer les lots dès leur adjudication car, à partir de ladite adjudication, les risques de vol, perte, dégradation ou autres sont sous son entière responsabilité.

La manutention, et le magasinage n'engagent pas la responsabilité de la SVV ARGENTEUIL MAISON DE VENTE. La SVV ARGENTEUIL MAISON DE VENTE décline toute responsabilité quant aux dommages eux-mêmes ou à la défaillance de l'adjudicataire de couvrir ses risques contre ces dommages.

Les lots sont à retirer à l'hôtel des ventes d'Argenteuil, 17-19 rue Denis Roy 95100 Argenteuil, **sur rendez-vous uniquement.** Il est conseillé aux adjudicataires de venir chercher leur(s) lot(s) dans les plus brefs délais après la vente, car à compter de la 3^e semaine de stockage, des frais de magasinage seront facturés (10 ou 20 € / semaine, en fonction du volume occupé).

ENVOI DES LOTS

La SVV ARGENTEUIL MAISON DE VENTE propose, à titre de service, de procéder à l'envoi des lots adjugés. **Elle se réserve toutefois la possibilité de refuser l'envoi de certains objets, trop fragiles (céramique, verre ...) ou trop volumineux (meubles, service de table, ...).** En aucun cas, le règlement des adjudications ne serait être conditionné par la réalisation de l'envoi.

Les expéditions se font uniquement par DHL, entreprise avec laquelle des tarifs préférentiels ont été négociés. Les tarifs sont calculés en fonction du poids, du volume, et de l'assurance (facultative) du colis. Aucun délai ne peut être exigé.

Les frais de port (frais DHL et frais de manutention de l'étude) sont à la charge de l'adjudicataire destinataire du colis.

Préalablement à tout envoi, une décharge de responsabilité signée et datée devra avoir été transmise à la SVV ARGENTEUIL MAISON DE VENTE.

En aucun cas, la SVV ARGENTEUIL MAISON DE VENTE ne saurait être tenue responsable de la perte, du vol, ou des dommages qui surviendraient durant le transport.

LA SORTIE DU TERRITOIRE FRANÇAIS

La sortie d'un lot de France peut être sujette à une autorisation administrative.

L'obtention du document concerné ne relève que de la responsabilité du bénéficiaire de l'adjudication du lot concerné par cette disposition.

Le retard, ou le refus de délivrance par l'administration des documents de sortie du territoire, ne justifiera ni l'annulation de la vente, ni un retard de règlement, ni une résolution.

Si notre Société est sollicitée par l'acheteur ou son représentant, pour faire ces demandes de sortie du territoire, l'ensemble des frais engagés sera à la charge totale du demandeur. Cette opération ne sera qu'un service rendu par ARGENTEUIL MAISON DE VENTE.

EXPORTATION APRES LA VENTE (TVA)

La TVA collectée au titre des frais d'acheteur, ou celle collectée au titre d'une importation du lot, peut être remboursée à l'adjudicataire dans les délais légaux sur présentation des documents qui justifient l'exportation du lot acheté.